

Colloque annuel de la



Commission
des titres d'ingénieur

Mardi 12 février 2019

*Télécom Saint-Etienne,
25 Rue Dr Rémy Annino,
42000 Saint-Étienne*

***Partenaires et parties prenantes : Ressources majeures
des écoles pour définir leur politique qualité ?
(ESG 1.1)***

La CTI remercie ses partenaires :



8h00 **Accueil café**

8h30 **Interventions d'accueil**

Jacques FAYOLLE, Directeur de Télécom Saint-Etienne

Gaël PERDRIAU, Maire de la Ville de Saint-Etienne

Elisabeth CREPON, Présidente de la CTI

9h00 **Conférence plénière sur le thème du colloque : «Partenaires et parties prenantes : ressources majeures des écoles pour définir leur politique qualité ? » (ESG 1.1)**

Intervenant :

Karl DITTRICH, Président, European Quality Assurance Register for Higher Education (EQAR)

9h45 **Pause-café**

10h15 **Retour sur la campagne d'accréditation 2017-2018**

Présentation :

Elisabeth LAVIGNE, Vice-Présidente de la CTI, et Jean-Marc THERET, Vice-Président de la CTI

10h35 **Évolutions des procédures et référentiels CTI**

Présentation :

Michel COSNARD, Président du Hcéres, et Elisabeth Crépon, Présidente de la CTI

Les audits coordonnés CTI-Hcéres

Elisabeth Crépon, Présidente de la CTI

R&O 2019 : évolution du référentiel CTI

Anne de CAGNY, Membre de la CTI

La nouvelle loi sur l'apprentissage

12h15 **Déjeuner**

Rencontre et échanges entre écoles et membres de la CTI

14h15 **Ateliers thématiques, session 1**

Atelier 1 : Comment faire de la démarche qualité un levier de développement de la relation avec les entreprises ?

Atelier 2 : Quelle démarche qualité des établissements pour les relations avec les diplômés et leurs réseaux ?

Atelier 3 : Comment les écoles peuvent-elles assurer un suivi de la qualité de leurs services aux étudiants ?

Atelier 4 : Quelle démarche qualité des établissements avec les partenaires internationaux dans le contexte de projets conjoints ?

Atelier 5 : Quels indicateurs pour la mise en œuvre de la démarche qualité des établissements ?

Atelier 6 : La démarche qualité : un levier pour développer des compétences des ressources humaines ?

15h15 **Transfert vers la deuxième session d'ateliers**

15h30 **Ateliers thématiques, session 2** (*voir thèmes ci-dessus*)

16h30 **Transfert vers l'assemblée plénière**

16h45 **Restitution des ateliers**

17h15 **Conclusion**

17h30 **Fin du Colloque et pot de clôture**



Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area

Traduction en langue française par le Réseau FrAQ-Sup

Extrait :

Partie 1 : Références et lignes directrices pour l'assurance qualité interne

1.1 Politique d'assurance qualité

Référence : Les institutions disposent d'une politique d'assurance qualité rendue publique et faisant partie intégrante de leur pilotage stratégique. Les parties prenantes internes développent et mettent en œuvre cette politique par le biais de structures et de démarches appropriées, tout en impliquant les parties prenantes externes.

Lignes directrices :

Les politiques et les démarches associées sont les piliers d'un système d'assurance qualité cohérent au sein d'une institution, constituant un cycle d'amélioration continue et contribuant à son devoir de rendre compte. Ceci favorise le développement d'une culture de la qualité dans laquelle toutes les parties prenantes internes sont responsables de la qualité et s'engagent pour l'assurance qualité à tous les niveaux de l'institution. C'est pourquoi la politique d'assurance qualité a un statut officiel et est accessible au public.

De manière générale, les politiques d'assurance qualité sont plus efficaces quand elles reflètent la relation entre la recherche, l'apprentissage et l'enseignement, et tiennent compte du contexte national dans lequel se situe l'institution, du contexte de l'institution elle-même et de son approche stratégique. De telles politiques soutiennent :

- l'organisation du système d'assurance qualité ;
- les départements, écoles, facultés et autres unités organisationnelles ainsi que la direction de l'institution, les membres du personnel et les étudiants afin qu'ils assument leurs responsabilités en matière d'assurance qualité ;
- l'intégrité et la liberté académique, la vigilance envers la fraude académique ;
- la protection contre toutes les formes d'intolérance ou de discrimination envers les étudiants ou le personnel ;
- l'implication des parties prenantes externes dans les démarches d'assurance qualité.

La politique d'assurance qualité est mise en pratique par le biais de diverses démarches d'assurance qualité interne permettant une participation de l'ensemble de l'institution. La manière dont la politique d'assurance qualité est mise en œuvre, suivie et révisée est décidée par l'institution.

La politique d'assurance qualité couvre également tous les éléments des activités d'une institution soustraitées ou exécutées par d'autres parties.